1er Open de Chalosse, Hagetmau

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes : FFE signifie Fédération Française des Echecs FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

| Article 1 Organisation | 2 |
|------------------------|---|
| Article 2 Règles | |
| Article 3 Tournoi | |
| Article 4 Participants | |
| Article 5 Prix | |
| Article 6 Divers | |

1er Open de Chalosse, Hagetmau

Article 1 Organisation

L'Echiquier Chalossais Hagetmau organise le 1er Open Rapide de Chalosse et le 1er Open Rapide Jeune de Chalosse à Hagetmau

Salle GASCOGNE, Place de la Vènerie, 40700 Hagtemau

L'arbitrage est assuré par MM Bernard DUBERTRAND AF O 1.

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles adoptés par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) en Octobre 2017. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

2.1 Annexes aux règles de la FIDE

Annexe A: "Le jeu rapide"

La règle A4 de l'annexe A des règles de la FIDE s'appliquera à la compétition.

2.2 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux. Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 Tournoi

3.1 Homologation

Le tournoi Open est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le n° **55642** Le tournoi Open Jeunes est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le n° **30563**

Ils compteront pour le classement Rapide FIDE de juillet 2022 et pour le classement Rapide de la FFE de septembre 2022.

3.2 Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral en 7 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits d'inscription auprès de l'organisateur avant 9h45.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi 3.3.6.

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 15mn + 5 secondes par coup, pour toute la partie, pour chaque joueur.

3.4 Horaires

| Pointage | dimanche 12 juin | jusqu'à 9h45 |
|-----------------|------------------|--------------|
| Ronde 1 | dimanche 12 juin | à 10h00 |
| Ronde 2 | dimanche 12 juin | à 10h45 |
| Ronde 3 | dimanche 12 juin | à 11h30 |
| Pause | | |
| Ronde 4 | dimanche 12 juin | à 13h30 |
| Ronde 5 | dimanche 12 juin | à 14h15 |
| Ronde 6 | dimanche 12 juin | à 15h00 |
| Ronde 7 | dimanche 12 juin | à 15h45 |
| | | |
| Remise des prix | dimanche 12 juin | à 16h30 |

1er Open de Chalosse, Hagetmau

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Buchholz tronqué, Buchholz, Performance

Article 4 Participants

4.1. Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 10 € par adultes et 5 € pour les jeunes.

Les joueurs non-licenciés recevront une licence B le jour de l'inscription.

Le montant de leur inscription s'élèvera à 15€ pour les adultes et 8€ pour les jeunes.

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables.

Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée avant la ronde 4.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'organisateur Echiquier Chalossais Hagetmau l'arbitre DUBERTRAND Bernard